# L'ADELI : un outil pour améliorer vos peuplements feuillus



*A l'occasion de sa dernière assemblée générale qui s'est déroulée en Juillet dernier à La Croisille sur Briance (87), en présence d'une cinquantaine de participants, l'ADELi a rappelé les possibilités dont disposent aujourd'hui les propriétaires forestiers pour améliorer leurs peuplements.*

Animée par Marc Antoine de Sèze, par ailleurs Président de PEFC France, et en présence de Marc Horvat, Conseiller Régional, cette assemblée a été l'occasion de rappeler le dispositif mis en place par la Région pour encourager les propriétaires à entreprendre les travaux d'éclaircies nécessaires au développement harmonieux de leurs peuplements forestiers.

Mise en place à l'initiative du Centre Régional de la Propriété Forestière et bénéficiant de l'appui de la Région Limousin, l'ADELi (Association pour un Développement Equilibré de la forêt en Limousin) a plus particulièrement pour objet d'identifier et de convaincre les propriétaires concernés et de leur apporter les informations techniques dont ils pourraient avoir besoin.

Pour ce faire, les animatrices en poste au sein de l'ADELi peuvent s'appuyer sur les aides financières mises en place par la Région pour inciter les propriétaires, notamment ceux disposant de surfaces réduites, à se regrouper avec leurs voisins pour constituer des chantiers de taille suffisante et ainsi faciliter la réalisation des travaux nécessaires.

Ces aides répondent à un cahier des charges précis, établi en partenariat avec la profession, dans le but de promouvoir les opérations sylvicoles les moins bien maîtrisées dans la région, notamment au sein des peuplements feuillus. L'émergence de nouveaux débouchés (bois énergie plus particulièrement) rend en effet aujourd'hui possible la réalisation de travaux qui, hier, ne pouvaient l'être. C'est ainsi qu'au cours des 5 dernières années, 3 000 ha de travaux d'amélioration ont pu être initiés qui ont permis de commercialiser 200 000 m3 de rondins au profit des industries locales, mais surtout de générer la promesse d'une production future de bois de meilleure qualité.

Les visites programmées l'après midi, dans le prolongement des travaux de l'assemblée générale proprement dite, ont été l'occasion de visualiser plusieurs chantiers récemment mis en œuvre et de vérifier l'intérêt qu'ils ont suscité auprès des participants, preuve du bien fondé d'une démarche dont la valeur d'exemple devrait rapidement contribuer à en démultiplier les effets.

## L'ADELi : MODE D'EMPLOI

Le regroupement :

- ✔ 3 propriétaires forestiers ou plus
- ✔ 1 seul et même opérateur économique
- ✔ 8 ha de travaux sylvicoles, tels que définis dans le Cahier des Charges (4 ha dès lors que le regroupement n'est constitué que de travaux portant sur des peuplements feuillus)
- ✔ travaux circonscrits dans un rayon maximum de 2 km

Le dispositif incitatif au regroupement comprend :

- ✔ une aide financière attribuée par la Région, au propriétaire regroupé
- ✔ l'application d'itinéraires sylvicoles précis
- ✔ le suivi par des techniciens spécialisés

## Contacts :


- ✔ **Claire Broqué** (Creuse et Haute Vienne) : adeli.broque @laposte.net (06.30.58.63.64)
- ✔ **Anne Rebière** (Corrèze) : adeli.rebiere@laposte.net (06.30.58.67.68)